

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 février 2025

RENFORCER L’EFFECTIVITÉ DES DROITS VOISINS DE LA PRESSE - (N° 991)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 3

AMENDEMENT

présenté par
M. Balanant

ARTICLE PREMIER

À l’alinéa 5, substituer au mot :

« fixe »

le mot :

« détermine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.